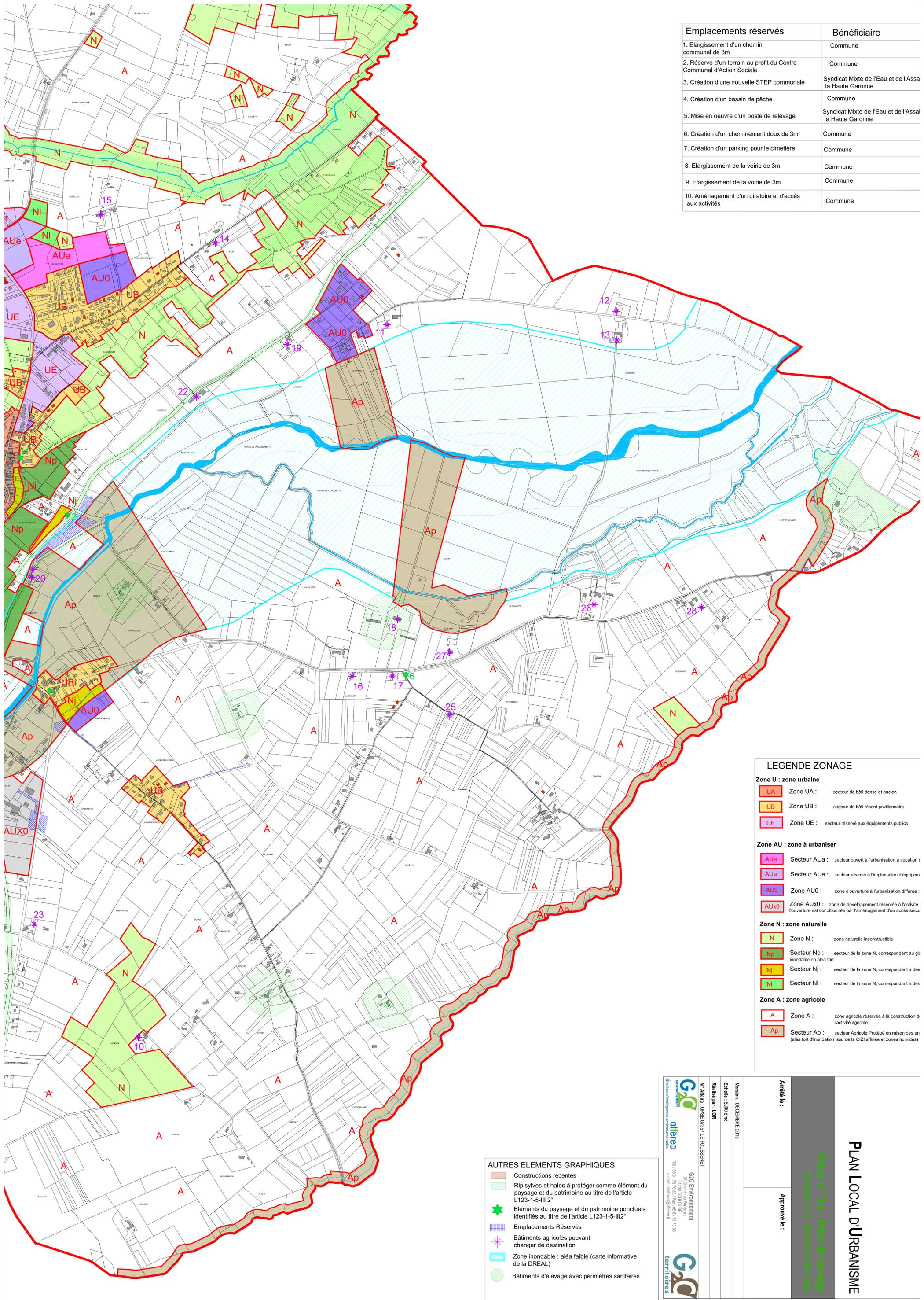


Emplacements réservés	Bénéficiaire
1. Elargissement d'un chemin communal de 3m	Commune
2. Réserve d'un terrain au profit du Centre Communal d'Action Sociale	Commune
3. Création d'une nouvelle STEP communale	Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assai la Haute Garonne
4. Création d'un bassin de pêche	Commune
5. Mise en oeuvre d'un poste de relevage	Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assai la Haute Garonne
6. Création d'un cheminement doux de 3m	Commune
7. Création d'un parking pour le cimetière	Commune
8. Elargissement de la voirie de 3m	Commune
9. Elargissement de la voirie de 3m	Commune
10. Aménagement d'un giratoire et d'accès aux activités	Commune



LEGENDE ZONAGE

Zone U : zone urbaine

- Zone UA : secteur de bâti dense et ancien
- Zone UB : secteur de bâti récent pavillonnaire
- Zone UE : secteur réservé aux équipements publics

Zone AU : zone à urbaniser

- Secteur AUa : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation p...
- Secteur AUe : secteur réservé à l'implantation d'équipem...
- Zone AU0 : zone d'ouverture à l'urbanisation différée
- Zone AUx0 : zone de développement réservée à l'activité d'ouverture est conditionnée par l'aménagement d'un accès sécur...

Zone N : zone naturelle

- Zone N : zone naturelle inconstructible
- Secteur Np : secteur de la zone N, correspondant au glé inondable en aléa fort
- Secteur Nj : secteur de la zone N, correspondant à des
- Secteur Ni : secteur de la zone N, correspondant à des

Zone A : zone agricole

- Zone A : zone agricole réservée à la construction de l'activité agricole
- Secteur Ap : secteur Agricole Protégé en raison des enj (aléa fort d'inondation issu de la CIZI affluée et zones humides)

AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

- Constructions récentes
- Ripisylves et haies à protéger comme élément du paysage et du patrimoine au titre de l'article L123-1-5-III 2°
- ★ Eléments du paysage et du patrimoine ponctuels identifiés au titre de l'article L123-1-5-III 2°
- Emplacements Réservés
- ✳ Bâtiments agricoles pouvant changer de destination
- Zone inondable : aléa faible (carte informative de la DREAL)
- Bâtiments d'élevage avec périmètres sanitaires

Version : DECEMBRE 2015

Echelle : 5000 ème

Réalise par : LOR

N° Affaire : URPE 07357 LE FOUSSETET

G2C Environnement
20 Chemin de Fougères
31100 MONTAUBAN
Tél : 05 61 73 70 50 / Fax : 05 61 73 70 59
e-mail : info@g2cenv.com

alfero
Généraliste d'Intelligence Environnementale

G2C territoires

Arrêté le : _____

Approuvé le : _____

PLAN LOCAL D'URBANISME

Planche n° 3-a : Plan de zonage
Planche 1/3 : Est de la commune